



**COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON**  
MUNICIPALITE

**Préavis No 18/2024**  
*Législature 2021-2026*

**Rapport de gestion 2023**  
***Préavis relatif aux comptes communaux de l'année 2023***

Délégué municipal : M. Christophe Gabriel, Municipal

Arnex-sur-Nyon, le 27.05.2024

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité d'Arnex-sur-Nyon soumet à son Conseil Général le rapport de gestion 2023 ainsi que les comptes selon la loi sur les communes.

## **1. Rapport de Gestion**

La Municipalité composée de M. Christian Graf, Syndic, et de MM. Didier Zumbach, Harold Koeneman, Jean-Christophe Muller et Christophe Gabriel, Municipaux, s'est réunie 25 fois en présence de Mme Mélanie Pernet, Secrétaire Municipale.

Le 10 novembre 2023, Madame le Préfet, Chantal Turin, a rendu visite à la Commune dans le cadre de sa revue annuelle 2023 et s'est réjouie du bon fonctionnement de la commune.

En dehors des activités « courantes » liées à la gestion de la Commune ainsi que des nombreuses associations inter-communales, les points suivants méritent une mention particulière :

- Suivi de nombreux dossiers de travaux de construction « extraordinaires » :
  - Rénovation ferme Delessert, terminée en octobre 2023 ;
  - Rénovation ferme Ritter ;
  - Assainissement de l'éclairage public et auto-gestion de celui-ci afin d'être efficient énergétiquement ;
  - Traitement de plusieurs dossiers d'installation de panneaux solaires ;
  - Préavis relatif quant à la rénovation de l'enveloppe et de la toiture du bâtiment communal.
- Installation d'un défibrillateur à la salle communale et séance d'information.
- Travaux d'investigation pour la migration du site Internet et mise en place d'une application mobile.
- Engagement en commun avec la Commune de Crassier d'un employé communal à 20% sur notre territoire.
- Floraison du village, installation de poubelles et panneaux pour le tri des déchets pour une plus grande propreté sur le territoire communal. Pose d'un panneau d'affichage à l'arrêt de bus.
- Mise en place et suivi des mesures préconisées par le Canton dans le contexte de la crise énergétique de l'hiver 2023.
- Entretien renforcé de l'abri PC.

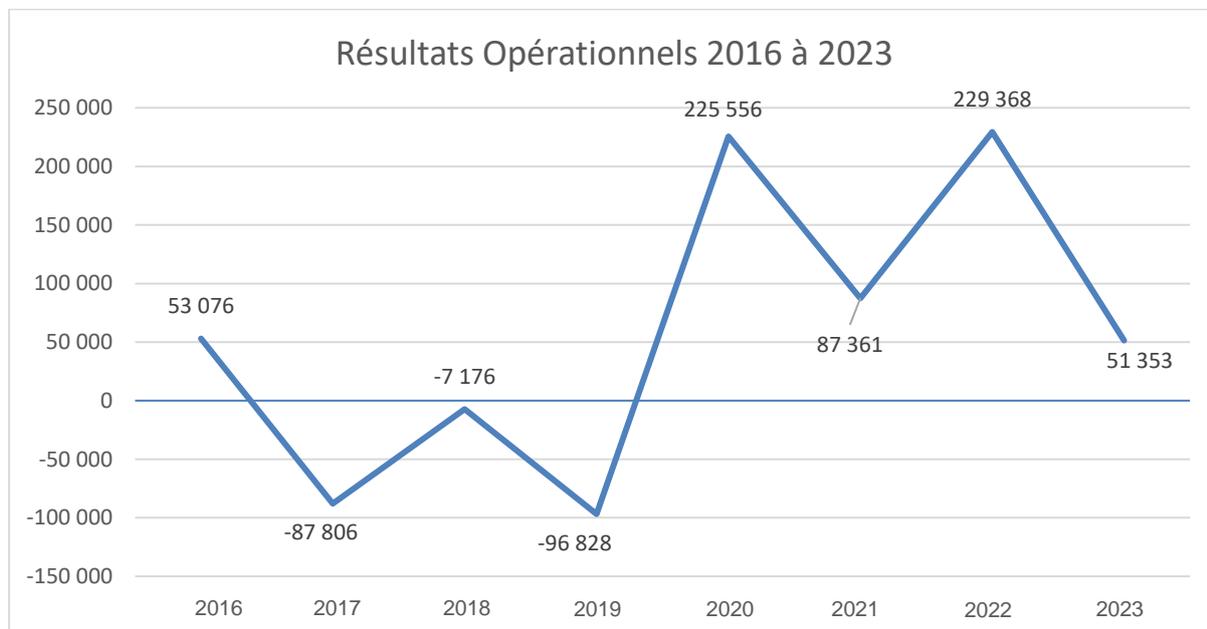
Trois séances du Conseil Général ont été tenues lors desquelles six préavis ont été déposés dans le cadre de la législature 2021/2026 :

- 11/2023 – Relatif aux comptes communaux de l'année 2022 ;
- 12/2023 – Adhésion au Groupement forestier La Dôle
- 13/2023 – Concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 ;
- 14/2023 – Relatif au budget communal de l'année 2024 ;
- 15/2023 – Réfection du toit du bâtiment communal – isolation et panneaux solaires ;
- 16/2023 – Réfection des routes communales – demande d'un crédit de CHF 92'000.-

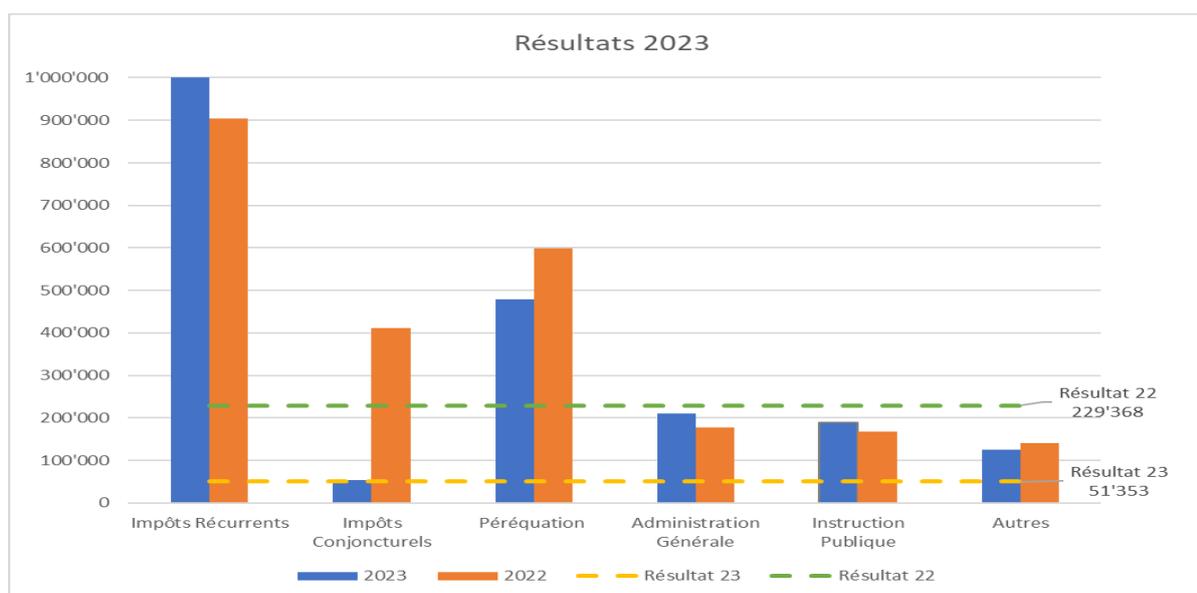
Les comptes détaillés 2023, en annexe, font partie du présent préavis. Ils sont comparés avec le budget 2023 et les comptes 2022.

## 2. Résultat Opérationnel

En résumé, le résultat opérationnel de l'année 2023 se termine sur un bon résultat, cependant inférieur à celui de l'année précédente qui avait été marqué par des recettes « conjoncturelles » particulièrement élevées.



Le graphique suivant compare en valeur absolue l'évolution des grands postes du compte de Pertes et Profits. Il en ressort que les éléments directs et indirects de la péréquation inter-communale absorbent environ 50% des recettes fiscales de la commune et que le solde se répartit environ entre les coûts liés à l'Administration Générale (env. 20%), les Ecoles (env. 20%) ainsi que les autres postes (env.10%).



Les principaux éléments de charges et de revenus appellent les commentaires suivants :

	2023	Budget 2023	$\Delta$ Budget	2022	$\Delta$ 2022
ADMINISTRATION GENERALE	-210'819	-223'910	13'091	-178'479	-32'340
FINANCES	779'609	705'921	73'688	1'028'758	-249'150
<i>Impôts Revenus / Fortune</i>	1'003'100	921'200	81'900	905'112	97'988
<i>Impôts Conjoncturels</i>	53'317	65'000	-11'683	411'476	-358'159
<i>Péréquation Intercommunale</i>	-245'702	-250'154	4'452	-216'371	-29'331
<i>Autres</i>	4'894	9'165	-4'271	18'362	-13'468
<i>Amortissements</i>	-36'000	-39'290	3'290	-89'820	53'820
DOMAINES ET BATIMENTS	29'165	17'859	11'306	6'043	23'122
TRAVAUX	-77'624	-66'700	-10'924	-22'110	-55'514
INSTRUCTION PUBLIQUE / CULTE	-189'553	-199'002	9'449	-167'838	-21'715
POLICE	-44'426	-54'786	10'360	-53'589	9'163
SECURITE SOCIALE	-233'966	-290'795	56'829	-382'868	148'902
SERVICES INDUSTRIELS	-1'033	-550	-483	-550	-483
RESULTAT OPERATIONNEL	51'353	-111'963	163'316	229'368	-178'015

Il est réjouissant de noter l'augmentation de 11% des impôts récurrents qui a pu quelque peu compenser le faible montant des Impôts Conjoncturels en 2023. L'augmentation de la masse fiscale semble donc bien suivre l'accroissement de la population de notre Commune, élément conforme aux hypothèses ayant menées à la décision de baisse du taux d'imposition décidé par le Conseil Général en 2023.

Au-delà de ces considérations générales, les commentaires supplémentaires suivants peuvent être faits :

#### ADMINISTRATION GENERALE

L'économie par rapport au budget (+CHF 13'091.-) s'explique principalement par une baisse des vacations de la Municipalité ainsi que par une baisse du poste « Honoraires/Services ». L'augmentation des postes « Informatique/Mobilier » est liée aux travaux de migration vers le nouveau site Internet ainsi qu'à l'achat d'un nouveau coffre suite au cambriolage des bureaux.

L'augmentation par rapport à 2022 (+CHF 32'340.-) s'explique par les coûts liés au nouvel employé communal, par une augmentation des coûts de Région de Nyon et de l'AIAB ainsi que par le poste « Informatique/Mobilier », tel qu'expliqué au paragraphe précédent.

#### FINANCE

Rien de supplémentaire à mentionner.

#### DOMAINES ET BATIMENTS

Le poste « Remboursement de Frais » comporte principalement le dédommagement de la Vaudoise Assurance pour le dégât des eaux et le cambriolage du greffe.

#### TRAVAUX

Le poste « Entretien Routes et Chemins » inclut la dépense liée à la rénovation du pont sur l'autoroute pour un montant de CHF 25'535.25.

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Le poste « Achat Matériel » inclut l'acquisition du défibrillateur pour CHF 3'639.40.

## POLICE

Le prélèvement au Fond Protection Civile couvre le rachat des 50 places de protection civile au Viez effectué en 2023 ainsi qu'une série de dépenses intervenues de 2019 à 2022.

## SECURITE SOCIALE

Dans la mesure où 50% des impôts conjoncturels sont reversés au Canton dans le cadre de la facture sociale, la baisse de ce montant en 2023 s'explique par les faibles recettes fiscales de ce type cette année.

### **3. Bilan à fin 2023**

Le bilan de la Commune au 31 décembre 2023 appelle les commentaires suivants :

Bilan au 31/12/2023					
Actifs	2023	2022	Passifs	2023	2022
Liquidités	700 751	778 663			
Péréquation à récupérer	103 340		Péréquation à payer	94 704	104 241
Div Débiteurs	40 993	51 229	Div Créanciers	143 758	92 846
Impôts à encaisser	241 036	178 027			
Patrimoine Financier	12 100	12 100	Emprunts	674 960	693 720
Patrimoine Administratif	191 668	227 668	Fonds de réserve	38 083	43 533
			"Achats et Travaux"	1 683	10 183
Découvert	0	0	"Impôts"	21 400	18 350
			"Don"	15 000	15 000
			Réserves affectées	152 271	178 589
			Capital	186 112	134 759
	1 289 888	1 247 688		1 289 888	1 247 688

- Les Liquidités continuent à être importantes et devraient permettre de financer les investissements à venir sans recourir à l'emprunt (Toiture de la Maison Communale, Travaux sur les routes, etc.).
- Le résultat de cette année cumulé aux bons résultats des dernières années ont permis d'éponger intégralement le découvert qui s'était accumulé les années précédentes. La situation de la commune peut donc être considérée comme saine, d'autant plus que le poste « Patrimoine Administratif » contient des réserves latentes au niveau de la valorisation du bâtiment communal.

## Conclusions

En conséquence nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

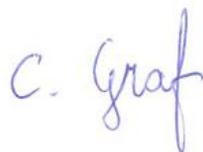
### Le Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon

- vu** le préavis No 18/2024 relatif aux comptes communaux de l'année 2023 ;
- attendu** que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- ouï** le rapport de la Commission de Gestion et Finance ;
- décide**
- d'adopter les comptes communaux 2023 tels que présentés ;
  - de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2023 ;
  - de donner décharge à la commission de gestion et finance.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 27 mai 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Ch. Graf



La Secrétaire :



M. Pernet

Annexes : ment.